



RENTREE 2021/2022

* * * * *

Merci de lire attentivement cette circulaire !

LA RENTREE SCOLAIRE est fixée en trois temps :

- ↻ **Jeudi 2 septembre 2021 à 8 H 00** pour les classes de **3^{ème} Prépa Métiers**
- ↻ **Jeudi 2 septembre 2021 à 13 H 30** pour les CAP 1^{ère} année et pour les 2^{ndes}
- ↻ **Vendredi 3 septembre 2021 à 8 H 00** pour les autres classes (1^{ère}, Term, CAP2)

☞ **Accueil et installation des internes : le jour de la rentrée (selon les niveaux)**
½ heure avant l'heure prévue de rentrée scolaire.

présence obligatoire des parents

AVIS IMPORTANT POUR les **PARENTS** et pour les **ELEVES** :

L'établissement fonctionne du lundi 8 H au vendredi 17 H 30. Les élèves de 3^{ème} Prépa Métiers n'ont cours le mercredi après-midi.

1) SECRETARIAT :

a) permanence :

Le secrétariat sera **fermé du mardi 13 juillet au soir**
au mercredi 25 Août à 8 H

Deux numéros de téléphone à votre disposition :

Accueil - Vie Scolaire: **04 50 35 80 80**

Secrétariat : **04 50 35 50 27**

b) démarches administratives :

Nous vous remercions d'être vigilants sur les documents administratifs que vous trouverez sur notre site internet www.lyceececam.fr (documents à télécharger) et qui seront à nous rendre le jour de la rentrée.

Veillez signaler au secrétariat votre changement de domicile, votre nouveau n° de téléphone... vous nous aiderez dans notre tâche.

BOURSES : Les nouveaux élèves qui ont reçu une notification d'attribution de bourse, voudront bien la transmettre le plus rapidement possible au secrétariat.

c) règlements intérieurs :

Les règlements intérieurs (lycée, internat, apprentis, biquarif...) seront disponibles sur le site internet du lycée. Une synthèse sera collée dans le carnet de correspondance. (qui ne fera pas office d'agenda – merci de vous en procurer un pour le jour de la rentrée)

Un « engagement de respect » de ces règlements sera remis le jour de la rentrée à l'élève.

2) ASSURANCE "RESPONSABILITE CIVILE" :

L'établissement a souscrit une assurance scolaire et extra-scolaire « individuelle accident » pour l'ensemble des élèves par un contrat groupe et mutualisé.

Cette assurance couvre :

- Tout accident corporel dont votre enfant pourrait être victime
- 24 H/24, 365 jours par an, du jour de la rentrée 2021 jusqu'à la veille de la rentrée 2022, en France comme à l'étranger.
- Pendant toutes les activités scolaires ou éducatives, les stages en entreprise, les sorties ou voyages organisés par l'établissement, pendant la cantine, le sport....
- Pendant les activités extra-scolaires exercées en dehors de l'école : à la maison, au centre de loisirs, en week-end, pendant les vacances, en club ou non, y compris sur le trajet.

Nous devons respecter la législation en vigueur, et « l'individuelle accident » est obligatoire pour votre enfant sur toute sa scolarité. Elle est comprise dans les frais de scolarité.

3) VIE SCOLAIRE :

Vous trouverez sur notre site le calendrier de l'année scolaire 2021/2022, avec notamment toutes les :

* **dates de réunions (disponibles à partir du 1^{er} septembre sur le site).** Merci d'assister à ces rencontres **avec votre enfant**. Ces réunions nous permettent de mieux connaître votre enfant pour mieux l'aider, de faire le bilan de chaque période, surtout d'envisager au mieux sa progression et son avenir.

* **dates de formations en entreprises (déjà disponibles sur le site).** Vous pouvez d'ores et déjà contacter les entreprises, y compris pour les 3^{ème} Prépa Métiers.

Ecole Directe est mis en place dans l'établissement : il vous permet de consulter les notes, le cahier de texte, les absences et les sanctions de l'élève ; les codes d'accès restent les mêmes que l'an dernier. Les nouvelles familles recevront un code d'accès. **ATTENTION ! Merci de bien vous connecter avec vos propres identifiants, l'espace élève n'a pas les mêmes informations que l'espace famille.**

ATTENTION, la plupart des documents administratifs vous seront envoyés par le biais d'Ecole Directe et non plus par courrier postal (facture annuelle, certificat de scolarité...). Merci de vous connecter régulièrement !!

Le service Ecole Directe est fermé du 14 juillet au 02 septembre. Il réouvrira le vendredi 3 septembre.

4) REGIME :

Les élèves qui, sur demande de leur famille, bénéficient de l'INTERNAT, s'engagent évidemment à **respecter les conditions indispensables à la vie de groupe**, sinon nous nous verrions dans l'obligation de les "**remettre**" à leur famille !

(le règlement intérieur de l'internat sera disponible sur le site internet d'ici la rentrée et sera à signer et à nous remettre accompagné **d'un chèque de caution de 100 €** le jour de la rentrée).

Merci de prévoir un petit cadenas n° 40 avec 2 clés pour l'armoire (impératif le matin de la rentrée).

Les élèves « externes » qui désirent prendre leur repas au chaud auront une salle à leur disposition. (Voir règlement financier)

5) TRANSPORTS :

a) Informations 2021/2022 :

Pour les élèves inscrits « **demi-pensionnaire** » et domiciliés dans l'une des 35 communes du territoire (communautés de communes Faucigny-Glières, Pays Rochois, Arve et Salève, 4 rivières) : **inscription exclusivement** sur le site www.proximiti.fr (rubrique « transport scolaire »)

- Les élèves du secteur de Mieussy et haute vallée du Giffre sont inscrits par le SIVOM du haut-giffre à Taninges
- Les élèves du secteur de Cluses (Cluses, Marnaz, Scionzier, Thyez) sont inscrits par le syndicat « 2CCAM » de Cluses - site : www.2ccam.fr
- (Pour Vougy – Marignier : Proxim iTi)
- Les élèves du secteur d'Annemasse à Bonne (Annemasse, Ambilly, Gaillard, Cranves-Sales, Bonne) s'inscrivent directement auprès de la Sat à Annemasse (demander liasse bleue)

Les élèves « **internes** » qui souhaitent utiliser un transport scolaire le lundi et le vendredi (en fonction de leur domicile) **prendront contact directement avec Proxim iTi** : via le site www.proximiti.fr ou par tél. 04 50 25 63 24 – étude du dossier au cas par cas.

b) Respect du règlement :

Les élèves qui utilisent les **Cars de ramassage scolaire s'engagent également pour toute l'année scolaire**. Attention : les élèves transportés sont tenus de respecter les consignes de SECURITE, le matériel et les cars mis à leur disposition.

6) FRAIS DE SCOLARITE ET DE PENSION :

Mode de règlement :

Les factures sont établies en début d'année scolaire et **seront réglées prioritairement**

- **par prélèvements mensuels pour toutes les familles** (suivant modalités ci-après). **Tout trimestre commencé est dû en entier.**
Les familles qui réglaient les factures par prélèvements en 2020/2021 ne fourniront un RIB et une nouvelle autorisation de prélèvement **qu'en cas de changement de banque ou si le RIB avec IBAN n'a pas encore été fourni.**

Exceptionnellement :

- Par virement sur notre compte Crédit Mutuel :
IBAN / FR76 1027 8024 2600 0701 1104 081
BIC/ CMCIFR2A
- Ou par chèque ou espèces.

Toutefois, avec l'accord de la Direction et du Service Comptabilité, des cas particuliers peuvent être considérés.

Acompte d'inscription

Des arrhes d'un montant de **100.00 €** sont exigibles le jour de la rentrée.

Ces arrhes seront déduites de la facture annuelle.

7) Tenue d'atelier - Tenue de sport

La tenue d'atelier doit être portée uniquement durant la séance d'atelier.

La tenue de sport doit être portée uniquement durant la séance d'EPS.

Les parents doivent **marquer** les vêtements au **NOM et Prénom** de leur enfant.

Le jeune ramène sa tenue de travail à la maison régulièrement pour la laver.

Pour le sport : prévoir une tenue de sport, une paire de basket non marquante (**semelle blanche**) pour le gymnase, 1 raquette de tennis de table. Aucun élève ne sera accepté en cours sans sa tenue.

8) EQUIPEMENT PROFESSIONNEL :

Prévoir impérativement 1 petit cadenas pour le casier en atelier. (avec 2 clés)

Pour l'atelier, **tous les élèves**, y compris les élèves entrant en 3^{ème} Prépa Métiers, devront porter une tenue de travail (combinaison ou blouse - cf consignes) ainsi qu'une paire de chaussure de sécurité

Attention, vous achetez les caisses, elles vous appartiennent donc et ne seront pas reprises en cas d'arrêt de la formation. Les élèves sont responsables de leur caisse, le CECAM décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. (pensez donc à bien cadenasser votre caisse et votre casier chaque fois que vous quittez l'atelier)

☞ **9) PASS'Région !** : (concerne tous les élèves)

Depuis le 1^{er} juin 2017, un nouveau dispositif dédié à la jeunesse, le « PASS'Région » est lancé à l'échelle de la nouvelle région.

Le « PASS'Région » offre aux jeunes des avantages variés dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs... mais également pour les jeunes inscrits **en 2^{nde} Professionnelle (1^{ère} année de Bac Pro) et CAP 1^{ère} année**, une aide financière pour l'acquisition d'un « premier équipement professionnel ».

1^{ère} étape : chaque jeune, **quelle que soit sa classe**, commande son « PASS'Région » sur **passregion.auvergnerhonealpes.fr**.

Lors de la commande, le jeune de 2^{nde} et de CAP 1^{ère} année choisit la filière dans laquelle il s'inscrit et qui ouvre droit à l'avantage « premier équipement professionnel ».

Merci de bien vouloir faire cette démarche le plus rapidement possible si elle n'a pas encore été effectuée.

2^{ème} étape : l'établissement valide la demande et dans un second temps la filière.

Le montant octroyé par formation viendra directement en déduction sur la facture annuelle.

10) CERTIFICAT MEDICAL : Disponible sur le site internet www.lyceececam.fr

Merci de faire remplir l'avis médical par votre médecin traitant avant la rentrée et nous le retourner le jour de la rentrée.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire à partir du mercredi 25 août 2021.

En attendant très bel été et au plaisir de vous retrouver en septembre.

Didier Aucagne
Directeur ESCR / CECAM

Christian Marquet
Directeur de site